



Bonjour,

Le Comité Directeur de la FFA vient de me confier la tâche de présider la Commission Formation.

Je tiens tout d'abord à remercier Pierre PODEUR pour la dynamique donnée à la Commission Formation avec des résultats remarquables, en particulier les dossiers liés à la transition AIRCREW ou bien la mise en place de l'ATO FFA.

Dans la période de transition qui est la nôtre depuis trop longtemps, il a orchestré la défense des intérêts de nos clubs et de leurs instructeurs dans des dossiers sensibles et complexes dont l'issue favorable pour notre activité est maintenant proche.

Il a souhaité prendre du recul mais il restera membre de notre commission.

La Commission Formation de la FFA qui sera bientôt constituée aura une feuille de route relativement étoffée tant les dossiers en cours ou en projet ont une grande importance, finaliser la transition vers le DTO et les formations afférentes, préparer les contenus de formation pour l'arrivée de nouvelles licences, réfléchir sur la mise en place de nouvelles formations, réaménager la préparation des candidats FI, sans oublier le fonctionnement de l'entité « Formation FFA » et de ses différents supports de communication,

Dans ce cadre, la Commission Formation de la FFA travaillera en soutien des instructeurs et de leurs dirigeants dans le nouveau cadre réglementaire auquel nous sommes d'ores et déjà confrontés et veillera au respect de la spécificité fédérale.

François LAGARDE

Président de la Commission Formation de la FFA.

✦ **Le nouveau Règlement de la Circulation Aérienne RCA3 applicable au 25 mai 2017** vient de paraître au journal officiel du 27 avril.

Téléchargez-le en ligne : [Journal Officiel](#)

Retrouvez [ICI](#) l'AIC publiée ainsi que la [réponse de la DSNA](#) suite à des interrogations suscitées vis à vis du SNA Centre Est au sujet des clairances de transit.

→ **A partir du 25 mai 2017 :**

- Une nouvelle définition du niveau de transition: Le niveau de transition est maintenant fixé à 1000 pieds au moins au-dessus de l'altitude de transition, mais n'a pas de conséquences opérationnelles pour les équipages.
- Circuit d'aérodrome : le **point d'arrêt** devient le **point d'attente avant piste**.
- Création d'un chapitre 4.5 "clairance de transits" concernant les vols VFR et VFR spécial :
Dans une zone de contrôle, la clairance de transit d'un vol VFR, en présence d'aéronefs en vol IFR dont les trajectoires sont incompatibles avec ce dernier, comporte ceux des éléments suivants qui sont nécessaires :
 - l'indication de l'itinéraire normalisé de cheminement à vue, ou la route à suivre jusqu'à un point significatif
 - le ou les niveaux à utiliser
 - un code transpondeur*Dans le cas où une attente est envisagée, l'instruction d'attente à vue est donnée sur un repère visuel complétée de l'estimation de la durée d'attente prévue.*
Ce point assure la compatibilité avec le trafic IFR et doit être facilement identifiable par le pilote.
En fonction du trafic, la clairance de transit d'un vol VFR peut être retardée.

→ **Autres évolutions à partir du 12 octobre 2017**: Une nouvelle AIC sera publiée.

✦ **La Commission Formation** met en place des stages FI nuit en lien avec l'ENAC.

Pré-requis: 10H minimum de vol de nuit et avoir réalisé le stage initial FI au sein de l'ATO ENAC

Contact ENAC: David VERRIER 05.62.17.42.53 / 06.29.11.16.06 / david.verrier@enac.fr

Durée: 2,5 jours / Centres ENAC de Muret, Melun ou St Yan.

Montant du stage: 1225€ Subvention FFA: 70% Dossier de demande de stage [ICI](#)

✦ **Devant la prolifération de rapaces et une augmentation des collisions aviaires**, le Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) vient de publier un dossier complet sur le sujet.

“ La grande majorité des collisions recensées avec des grands rapaces se produit principalement en croisière lors de la traversée de massifs montagneux de moyenne et de haute montagne - principalement le massif des Pyrénées (3 accidents en 2016 entraînant 10 décès) - où les populations de grands rapaces (et notamment de vautours fauves) sont les plus importantes. D'une manière générale, ces collisions surviennent toute l'année – avec un risque plus marqué entre novembre et août - aux heures les plus chaudes de la journée. Le passage à proximité des dortoirs et des zones de gagnage ou l'utilisation des mêmes ascendances thermiques que les grands rapaces sont autant de facteurs contributifs à la survenue d'accidents ou d'incidents.”

Retrouvez [ICI](#) la note d'information technique du STAC/DGAC.

Le Centre National de Vol à Voile de la FFVV, sous la plume de Noël BRAVO, qui connaît particulièrement bien les Pyrénées et par ailleurs président de l'AC de Luchon, met à disposition sur son site et à l'adresse suivante <http://fr.calameo.com/read/004721610cb38dd9dd168> un ouvrage de référence sur les risques aviaires.

✦ **Le séminaire FI du 14 janvier à Paris** a permis de préciser les choses et répondre aux interrogations de nombreux FI sur certaines dispositions du règlement PART NCO.

Retrouvez [ICI](#) la présentation de Roger COATMEUR sur le sujet

✦ **Peu d'examineurs FE le savent** : Dorénavant, tous les comités régionaux de la FFA remboursent les frais de déplacement des examinateurs FE.

Retrouvez [ICI](#) le formulaire de remboursement à retourner à votre CRA.

✦ **Retrouvez [ICI](#) l'affiche du mois** de la commission formation. Son thème : Je stoppe le décollage !

✦ **A vos agendas !**

L'ATO FFA organise un recyclage RSFE le **Mercredi 21 Juin dans les locaux de l'AC Marseille Provence sur l'aéroport de Marignane.**

Inscriptions dans l'espace instructeurs sur le site FFA.

Coût du stage: 100€

Bons vols,

La Commission Formation de la FFA.



